



Rôle du syndic dans incendie

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes propriétaires mon mari et moi d'un appartement situé au 3ème étage et nous avons été victime d'un incendie volontaire. Notre voisine ayant des problèmes psychologiques a mis volontairement le feu à son appartement et a fui.

Cette expérience nous a énormément touchés mais nous n'avions pas eu de dégâts matériels dans notre appartement. Ce qui n'est pas le cas de notre palier..

Les pompiers se sont rendus compte que les colonnes sèches étaient hors d'usage et ont du utiliser non pas celles du 2ème étage mais du premier!!!

Aucune alarme incendie s'est également déclenchée lors de l'incendie à 4h du matin.. les étages ne sont ils pas censés avoir des détecteurs automatiques de fumée ?!

Quelle est le rôle de la copropriété dans cette histoire ? Devions nous porter plainte ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses éventuelles.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez aucun dégât, tant mieux ! Néanmoins c'est important de faire une déclaration à votre assureur, au cas où vous découvriez des dégâts ultérieurs.

Comment savez-vous que cet incendie était volontaire ?

Le syndic doit avoir fait une déclaration de sinistre à l'assurance de l'immeuble, et il obtiendra une indemnisation selon le contrat. Il peut également porter plainte contre l'auteur s'il a lui aussi une preuve que c'était volontaire.

Si vous avez des preuves ou un témoignage, ceci peut être utile au syndic pour obtenir une réparation au pénal.

A savoir : il est strictement interdit de mettre des détecteurs de fumée dans les parties communes.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027169390/2022-04-06/>

Article 6

Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation.

Par yapasdequoi

Ce peut être toutefois l'occasion de vérifier les équipements de sécurité incendie de votre copropriété (extracteur de fumée? BAES ? extincteurs ? contrôle périodique ?) rapprochez vous de votre conseil syndical.